



**Saint-Symphorien-**  
**d'Ozon**

Nombre de conseillers : 29

Présents : 25

Pouvoir : 4

Absents :

Quorum : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE  
DE SAINT SYMPHORIEN D'OZON  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

DELIB-2024-21

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, dûment convoqué le 13 mars, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre BALLELIO Maire.

Secrétaire de séance : Séverine MORA

MEMBRES PRESENTS :

Pierre BALLELIO - Lilian CARRAS - Sylvie CARRE - Jean-Christophe LEGENDRE - Mireille SIMIAN - Yves PLANTIER - Patrizia MAURIN - Ludovic GAGUIN - Séverine MORA - Guy PERRUSSET - Michel MOULIN - René MARTINEZ - Elisabeth TEYSSOT - Marie-Annick FRANÇOIS - Christian ROYET - Laurence BECKERS - Valérie SPYCKERELLE - Geneviève GLEYNAT - Bruno BARAZZUTTI - Sylvie COLOMBET - Arnaud DELEU - Françoise HAMAÏLI - Grégory AGUS - Jean Loup ODET - Mathieu DUSSERT-BRESSON

POUVOIRS :

Pascale LUCARELLI qui a donné procuration à Françoise HAMAÏLI  
Brigitte HILBOLD qui a donné procuration à Christian ROYET  
Nadine BROUTY qui a donné procuration à Sylvie COLOMBET  
Nicolas VERVLIIET qui a donné procuration à Geneviève GLEYNAT

OBJET : **DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLÉANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ENERGIES DE LA REGION LYONNAISE (SIGERLy)**

IJ/Traité en commission "Administration générale " le 1<sup>er</sup> mars 2024

Par délibération n°2020-31a en date du 9 juin 2020, le Conseil municipal a désigné à l'unanimité le délégué titulaire, Monsieur Guy PERRUSSET et le délégué suppléant, Monsieur René WINTRICH, pour représenter la commune au sein du SIGERLy.

Suite au décès de Monsieur René WINTRICH, il convient de procéder à son remplacement et de désigner un nouveau délégué suppléant qui représentera la commune au sein de ce syndicat.

En application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les nominations s'effectuent au scrutin secret. Toutefois, cet article prévoit également que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations. Dès lors, il est proposé au conseil municipal de procéder à cette nomination au vote à main levée.

Le Conseil Municipal :

- DECIDE, à l'unanimité, de procéder à cette nomination au vote à main levée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité absolue par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes BROUTY qui a donné procuration, GLEYNAT, M. BARAZZUTTI, Mme COLOMBET, MM DELEU, VERVLIIET qui a donné procuration) :

- DESIGNÉ Monsieur Jean-Loup ODET comme délégué suppléant pour siéger au sein du comité syndical du SIGERLy.

■ télétransmis en Préfecture  
Le 21 mars 2024

■ Date de mise en ligne sur  
le site Internet de la collectivité  
Le 21 mars 2024



Le Maire,

Pierre BALLELIO

La secrétaire de séance,

Séverine MORA

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en préfecture,
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture  
069-216902916-20240319-DELIB204-21-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2024  
Date de réception préfecture : 21/03/2024